



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21735-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ACTE SIGNÉ ✓</li><li>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓</li><li>- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</li></ul>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.746**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME- BUDGET PRIMITIF 2012**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME- BUDGET PRIMITIF 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année nous sommes appelés à voter le budget de l'Office Municipal de Tourisme, établissement public industriel et commercial présidé par Madame le Maire, chargé de promouvoir le tourisme.

Je vous rappelle que le tourisme est pour notre région un atout économique important. Il représente 12 % du PIB régional et plus de 7 % de l'emploi régional. C'est donc, pour les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, un secteur d'activité majeur, aux forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qu'il est essentiel de soutenir en favorisant son adaptation aux importantes évolutions auxquelles il doit faire face. Un nouveau Schéma Régional de Développement Touristique concerne la période 2012-2016. Ce schéma placera l'emploi et la formation au cœur de son action.

Il sert bien évidemment de référence au Schéma de Développement Touristique et International, en cours de définition pour la Ville d'Aix en Provence, en articulation avec les orientations définies par la Communauté du Pays d'Aix dans la cadre de la politique de développement économique.

L'année 2012 devrait connaître une belle fréquentation notamment au plan du tourisme international, les arrivées de touristes internationaux ayant toutes chances de franchir le cap du milliard dans le courant de l'année selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, institution spécialisée des Nations Unies qui fait office de tribune mondiale pour les questions de politique touristique et constitue une source d'échanges d'informations et de savoir-faire.

Elle regroupe 161 pays et territoires et plus de 409 Membres affiliés représentant le secteur privé, des établissements d'enseignement, des associations de tourisme et des autorités touristiques locales. Cette structure souhaite travailler avec les administrations du tourisme afin de faire en sorte que les gouvernements accordent au tourisme une place prioritaire dans leurs politiques nationales destinées à stimuler la croissance et l'emploi. À cet égard, elle souhaite souligner les moyens d'action permettant

de renforcer encore plus le développement touristique et en particulier les questions cruciales que constituent la facilitation des visas, la promotion du tourisme et les stratégies de marque afin de faire de l'Europe un territoire d'accueil conforté .

Le Comité de Direction, organe d'administration de l'Office Municipal de Tourisme, a au cours de sa séance du mardi 13 mars 2012, adopté son budget primitif 2012. Il s'équilibre en fonctionnement à 7 413 880,91 € et à 1 553 413,42 € en investissement.

Vous venez de vous prononcer sur le compte administratif et le compte de gestion, présentant un excédent de 543 280,91 € en fonctionnement et de 631 413,42 € en investissement. Vous constaterez que ces deux résultats figurent en totalité dans ce budget et dans leur section respective.

Le budget soumis à votre approbation vous est proposé sous diverses formes. Une présentation synthétique, présentant une section fonctionnement et une section investissement globalisées, document de référence. Figurent en annexe les présentations plus détaillées par service pour faciliter l'approche de notre budget.

Les tableaux annexés présentent une répartition par secteurs ; l'ensemble du budget est présenté Hors Taxes pour être en conformité avec la législation fiscale.

Si on raisonne en termes de grandes masses, les dépenses se ventilent ainsi, les valeurs étant arrondies :

Administration générale	1 600 000 €
Relations publiques, éditions, communication, promotions	837 000 €
Accueil Information	460 000 €
Service guides conférenciers	300 000 €
Boutique, service billetterie	250 000 €
Centrale de Réservation	635 000 €
Bureau des congrès	250 000 €
Centre de Congrès et salles polyvalentes	1 471 000 €
Sites de Cézanne	547 000 €
Pays d'Aix	262 000 €
Festival de la BD / évènementiel	392 000 €
Boutique du musée Granet	382 000 €

Ce budget traduit en termes financiers la multiplicité des missions qui sont confiées à l'OMT et reflète, par le chiffre d'affaires, le caractère d'entreprise au service de la ville, des professionnels du tourisme et de nos concitoyens.

L'OMT a renforcé depuis 2011 ses équipes en termes de promotion et de valorisation du territoire. C'est ainsi qu'un nouveau plan de communication a été construit avec un plan d'actions intégrant les nouvelles données du marché :

- présence dans les réseaux sociaux et sites d'avis d'internautes
- prospection de clientèle potentielle sur les 19 nouvelles lignes régulières des deux terminaux de l'aéroport Marseille Provence
- actions auprès de la clientèle de tourisme d'affaires

La destination touristique est valorisée grâce aux supports imprimés et web en collaboration avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la filière.

Les différentes structures dédiées au tourisme du territoire de la communauté d'agglomération se sont engagées à construire un référentiel commun leur permettant d'améliorer la qualité de l'accueil sur le plan local et territorial. Ce référentiel sera mis en place avec l'appui technique de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de la Région PACA (FROTSA), organisme délégué pour auditer chaque année les structures du territoire régional.

Internet évoluant très vite, il est difficile pour l'ensemble des professionnels et pour tous les offices de tourisme d'être en phase avec les évolutions et les avancées de ces nouvelles technologies de l'information et des loisirs.

L'Office Municipal de Tourisme doit donc créer un nouveau métier d' « animateur numérique du territoire ». Ce nouveau métier permet d'accompagner les professionnels locaux dans l'évolution de l'internet. L'animateur numérique de territoire pourra ainsi conduire des ateliers de sensibilisation, aider les prestataires dans la réalisation de sites internet ou de blogs, leur permettre d'être présents sur les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, surveiller les avis de consommateurs publiés sur le web qui concernent les établissements du territoire.

L'objectif est de garantir la mise en place de la politique de développement touristique du territoire en s'appuyant notamment sur le schéma de développement touristique et international qui sera voté par la Ville d'Aix en Provence courant 2012.

Le nouveau marketing touristique est un marketing identitaire et de territoire, fondé sur une marque forte qui répond au besoin du client de donner du sens à sa consommation. C'est un marketing de la qualité, de la relation personnalisée, affinitaire, qui vise à segmenter le marché autour de valeurs communes, parfois même de niches. C'est donc un rôle essentiel que l'OMT doit jouer pour mettre en symbiose le marketing et le tourisme en adéquation avec les objectifs, les hommes et les outils.

L'OMT et plus particulièrement son service « Centre de Congrès » s'est engagé dans une démarche qualité visant l'obtention de la marque Qualité Tourisme, label obtenu durant le dernier trimestre de l'année 2011.

Cette certification offrira une garantie supplémentaire à la clientèle et permettra de poursuivre le développement commercial de l'activité.

Ce développement s'appuiera également sur la requalification que va connaître le bâtiment durant l'année 2012. Des travaux de rénovation vont permettre au centre de congrès d'offrir aux congressistes un cadre mieux adapté à leur attente et ainsi nous conforter dans notre objectif d'être une ville de congrès, reconnue, aux équipements performants.

Le chiffre d'affaires du centre de congrès a de nouveau augmenté en 2011, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, et a connu une croissance d'activité à 2 chiffres.

Ce budget 2012, présenté, prévoit la finalisation des aménagements du nouveau bâtiment de l'Office de Tourisme. Depuis l'entrée dans ce bâtiment au mois de novembre 2011, des dépenses de fonctionnement supplémentaires sont nécessaires: le bâtiment est plus grand que l'ancien et pourvu d'équipements, jusque là absents, qui nécessitent un entretien adéquat.

Le nouvel Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence, nouveaux locaux que la Ville d'Aix en Provence a mis à disposition pour exercer de façon plus efficiente et plus innovante encore la mission de service public industriel et commercial, est un lieu ouvert aux nouvelles technologies,

dédié à la rencontre et à l'information sous toutes ses formes. Un lieu qui s'inscrit dans une démarche environnementale, avec des solutions économes en énergie et une stratégie pour limiter la diffusion de papier. L'Office Municipal de Tourisme proposera un voyage aérien, une vision du territoire, un accès total à l'information et à la culture du territoire.

Le métier évolue, les comportements des visiteurs et les attentes en matière de loisirs changent rapidement; ce nouvel office sera un lieu pratique avec les nouveaux services numériques offerts par les nouvelles technologies. Des outils et des supports numériques qui sont au service d'échanges plus conviviaux entre le personnel de l'Office Municipal de Tourisme et les visiteurs. Un dispositif numérique humanisé qui permettra de valoriser le conseiller en séjour touristique dans son rôle de professionnel moderne de « transmetteur » de l'information locale, départementale et régionale.

Un lieu qui incitera le visiteur à faire le voyage du virtuel vers le réel en utilisant les nouvelles technologies comme un moyen pour repositionner l'être humain et l'expérience personnalisée au centre du sujet.

Bien plus qu'un lieu d'accueil exclusivement tourné vers les loisirs, l'Office Municipal de Tourisme est un outil au service de tous les acteurs du développement économique.

Le tourisme, avec les flux qu'il génère et ses retombées économiques, sociales et humaines offre à Aix en Provence, et plus globalement au Pays d'Aix, une source de ressources conséquente au service de la prospérité.

Territoire d'art et d'histoire, de culture mais aussi territoire économique, universitaire, cœur historique et vivant d'une Provence connue du monde entier, notre territoire s'inscrit dans le cœur de tous les visiteurs.

L'engagement de la Ville auprès de l'OMT sert à définir des priorités, planifier et coordonner les actions, suivre les résultats et légitimer la subvention municipale au sein de ce budget.

Le schéma de développement touristique et international, dévoilé en 2012, garantira cet exercice pour les années à venir.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, en vertu du code du Tourisme, ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004 article L.133-8, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2012 de l'Office Municipal de Tourisme, tel qu'annexé à la présente délibération et comprenant une subvention municipale de 1 640 000 euros.

**2012.746 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME- BUDGET PRIMITIF 2012**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 3</b>

**Ont voté contre**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



## DEPENSES 2012

6161 ASSURANCES MULTIRISQUE	10 000,00		4 500,00	2 000,00	800,00	350,00					17 650,00
6168 ASSURANCES VOITURE	1 500,00		1 200,00								2 700,00
6226 HONORAIRES	148 000,00	30 000,00	33 000,00	32 000,00	60 000,00	5 000,00	4 600,00	190 000,00	158 000,00		660 600,00
6228 MANIFESTATIONS											-
6231 INSERTIONS PUBLICITAIRES			9 000,00	3 600,00	8 800,00			8 000,00			29 400,00
6233 SALONS	5 000,00		13 000,00				45 000,00				63 000,00
6236 ABONNEMENTS DOCUMENTATION	4 000,00			1 300,00	200,00			10 000,00			15 500,00
6237 EDITIONS				20 000,00	16 000,00			164 000,00			200 000,00
6238 ACHATS POUR PROMOTION	5 000,00			350,00				10 000,00			15 350,00
6248 TRANSPORT DEPLIANTS			250,00	9 000,00	3 500,00	1 000,00	2 000,00	2 000,00			17 750,00
6251 DEPLACEMENTS ET SEJOURS	6 000,00	2 000,00	4 500,00	5 000,00	18 000,00	1 000,00	15 000,00	7 000,00			58 500,00
6257 INVITATIONS ET ACCUEIL PRESSE	15 000,00		1 500,00	4 000,00	45 900,00	2 000,00	1 500,00	27 600,00			97 500,00
6261 AFFRANCHISSEMENT	30 000,00		2 000,00	1 000,00	3 200,00	400,00	300,00	100,00			37 000,00
6262 TELEPHONE	30 000,00	1 500,00	17 000,00	7 000,00	150,00		500,00				56 150,00
627 FRAIS CARTES BANCAIRES	2 000,00			500,00		4 500,00					7 000,00
6281 COTISATIONS	5 000,00		7 500,00					10 000,00			22 500,00
<b>IMPOTS ET TAXES</b>											-
6311 TAXES SUR SALAIRES	65 900,00			5 600,00	2 000,00		8 000,00	20 000,00	6 500,00		108 000,00
6331 TRANSPORT	15 000,00	6 000,00	7 000,00	3 500,00	2 030,00	1 500,00	1 200,00	3 500,00	950,00		40 680,00
6332 FNAL	15 000,00	5 000,00	6 500,00	3 300,00	1 450,00	1 400,00	1 100,00	3 400,00	900,00		38 050,00
63513 TAXE APPRENTISSAGE	6 500,00	1 900,00	3 500,00	2 000,00	120,00	700,00	600,00	1 800,00	500,00		17 620,00
<b>PERSONNEL</b>											-
6411 PERSONNEL PERMANENT	969 280,91	415 000,00	480 000,00	235 000,00	145 000,00	92 000,00	75 000,00	230 000,00	65 000,00		2 706 280,91
6414 REMUNERATIONS DIVERSES	6 000,00	1 000,00		3 000,00	1 200,00				500,00		11 700,00
<b>CHARGES PATRONALES</b>											-
6451 URSSAF	260 000,00	80 000,00	135 000,00	80 000,00	37 000,00	28 200,00	22 000,00	90 000,00	20 000,00		752 200,00
6452 MUTUELLES	30 000,00	6 000,00	14 000,00	3 500,00	6 300,00	1 000,00	2 500,00	5 000,00	600,00		68 900,00
6453 RETRAITES	200 000,00	25 000,00	21 000,00	22 000,00	2 300,00	8 100,00	6 500,00	18 000,00	5 000,00		307 900,00
6454 ASSEDIC	60 000,00	12 000,00	19 000,00	9 600,00	5 800,00	3 800,00	3 200,00	10 000,00	2 600,00		126 000,00
6475 MEDECINE DU TRAVAIL	4 000,00	1 200,00	2 000,00	1 500,00	900,00	600,00	350,00	11 000,00	300,00		21 850,00
648 AUTRES CHARGES PERSONNEL	20 000,00	10 000,00	12 000,00	10 000,00	500,00	3 000,00	1 500,00	5 000,00	1 000,00		63 000,00
<b>654 PERTES SUR CREANCES</b>											-
6718 TITRES ANNULES	1 000,00		5 000,00								6 000,00
678 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00										7 000,00
6811 AMORTISSEMENTS	120 000,00		2 000,00								122 000,00
<b>023 PROVISIONS POUR CHARGES</b>											-
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>											-
<b>TOTAUX</b>	<b>2 695 180,91</b>	<b>635 250,00</b>	<b>1 471 850,00</b>	<b>547 950,00</b>	<b>392 000,00</b>	<b>381 550,00</b>	<b>190 850,00</b>	<b>837 400,00</b>	<b>261 850,00</b>		<b>7 413 880,91</b>



## RECETTES 2012

EXCEDENT 2011	543 280,91								543 280,91
REMBOURSEMENT S.S	10 000,00								10 000,00
CONGRES ET RESERVATIONS HOTELIERES	200 000,00	150 000,00	640 000,00	1 500,00		20 000,00			1 011 500,00
MANIFESTATIONS									
GUIDES	120 000,00								120 000,00
CAFETERIA			85 000,00	700,00					85 700,00
REMBOURSEMENT DEPENSES									
BOUTIQUE	240 000,00			115 000,00		361 950,00			716 950,00
EXCURSIONS	220 000,00								220 000,00
TICKETS MUSEES				235 000,00					235 000,00
REMBOURSEMENTS DIVERS	65 000,00			250,00					65 250,00
LOCATIONS		40 000,00	320 000,00	2 000,00	3 200,00				365 200,00
PUBLICITE							66 000,00		66 000,00
SUBVENTION PLAN ETAT									
SUBVENTION REGION					15 000,00				15 000,00
SUB MAIRIE ET COLLECTIVITES FONCTIONNEMENT	1 640 000,00								1 640 000,00
" " " EQUIPEMENT	400 000,00								400 000,00
CPA	940 000,00				60 000,00				1 000 000,00
CPA SOLDE 2010									
SUBVENTION DEPARTEMENT					5 000,00				5 000,00
AUTRES SUBVENTIONS					15 000,00				15 000,00
TAXE DE SEJOUR	900 000,00								900 000,00
AUTRES RECETTES									
TOTAUX	5 278 280,91	190 000,00	1 045 000,00	354 450,00	98 200,00		66 000,00	-	
RAPPEL 2011	4 275 527,97	195 000,00	922 000,00	349 700,00	207 037,00	381 950,00	66 000,00		7 413 880,91

## INVESTISSEMENT

RECETTES							
ARTICLES	INTITULES	OMT	CENTRALE	PROMOTION REL PUB	SALLES	SITES CEZANNIENS	TOTAUX
1	EXCEDENT 2011	631 413,42					631 413,42
1314	SUBVENTION COLLECTIVITES LOCALES	800 000,00					800 000,00
21	PRELEVEMENT FONCTIONNEMENT						
10682	AUTRES RESERVES						
28135	AMENAGEMENTS	45 000,00					45 000,00
28153	AMORTISSEMENTS INSTALLATION						
28182	AMORTISSEMENT VOITURE				2 000,00		2 000,00
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL	50 000,00					50 000,00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	25 000,00					25 000,00
	TOTAUX	1 551 413,42	-		2 000,00	-	1 553 413,42
DEPENSES							
1	DEFICIT ANTERIEUR						
2131	PROVISIONS CONSTRUCTION BATIMENT	829 613,42					829 613,42
2135	AMENAGEMENTS	580 000,00					580 000,00
2153	INSTALLATIONS TECHNIQUES	50 000,00					50 000,00
2183	ACHAT MATERIEL	40 000,00					40 000,00
2184	MOBILIER	50 000,00				3 800,00	53 800,00
		1 549 613,42	-		-	3 800,00	1 553 413,42